



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

CHARTERED
PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS
CANADA

Consultations prébudgétaires 2014

Mémoire présenté au Comité permanent
des finances de la Chambre des communes

Comptables professionnels agréés du Canada

Consultations prébudgétaires 2014

Résumé

Les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) sont heureux de présenter leur mémoire prébudgétaire 2014, élaboré en concertation avec l'Association des comptables généraux accrédités du Canada.

Les enjeux et les recommandations présentés dans le présent mémoire s'articulent autour des thèmes prioritaires proposés par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Le mémoire porte donc sur les thèmes suivants :

- Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité financière et la croissance économique
- Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation
- Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

1. Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité financière et la croissance économique

Une solide gestion budgétaire est essentielle pour assurer la durabilité de la reprise économique et stimuler la croissance. CPA Canada salue la détermination du gouvernement fédéral à rétablir l'équilibre budgétaire et recommande ce qui suit :

- 1.1 Équilibrer le budget fédéral d'ici 2015-2016, puis présenter des budgets équilibrés ou excédentaires.**
- 1.2 Rétablir l'équilibre budgétaire en contrôlant les dépenses et en limitant les dépenses publiques annuelles plutôt qu'en accroissant le fardeau fiscal global.**

Pour stimuler l'économie et préserver le niveau de vie des Canadiens, le Canada doit accroître et diversifier ses échanges internationaux. CPA Canada appuie la démarche du gouvernement en matière d'accords commerciaux internationaux.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans la croissance de l'économie et dans la diversification des marchés d'exportation du Canada. Nos entreprises et notre main-d'œuvre doivent avoir la capacité de saisir les occasions qui se présentent sur les marchés mondiaux, mais aussi pouvoir lutter à armes égales avec la concurrence. Il en va de la prospérité économique à long terme du Canada.

CPA Canada exhorte le gouvernement fédéral à prendre les engagements suivants :

- 1.3 Continuer de négocier des accords commerciaux qui suppriment les obstacles à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre et réduisent le coût des échanges internationaux.**
- 1.4 S'assurer que les accords commerciaux traitent des obstacles auxquels se heurtent les professionnels canadiens qui veulent travailler à l'étranger : exigences de citoyenneté et de résidence, absence de règles régissant les séjours temporaires et restrictions touchant la propriété et l'investissement.**

Il est essentiel pour l'avenir économique du Canada de pouvoir compter sur des professionnels qualifiés. C'est pourquoi nous nous réjouissons des efforts consentis par le gouvernement fédéral pour aider les professionnels formés à l'étranger à faire profiter notre pays de leur plein potentiel le plus rapidement possible. Nous lui sommes également reconnaissants du soutien financier apporté à nos travaux d'élaboration d'outils d'évaluation en ligne qui permettront de valider la formation et l'expérience professionnelle acquises à l'étranger, et nous recommandons que le gouvernement continue à financer de telles initiatives. Un autre de nos projets à ce titre consiste à établir des programmes de mise à niveau personnalisés pour que les comptables formés à l'étranger puissent suivre des cours et faire les examens nécessaires pour se préparer à exercer la profession comptable et à contribuer au succès des entreprises canadiennes.

Compte tenu de la nécessité d'attirer des professionnels qualifiés au Canada, nous recommandons que le gouvernement prenne les mesures suivantes :

1.5 Veiller à ce que des directives et normes claires et des programmes de mise à niveau appropriés soient en place pour les professionnels étrangers qui désirent travailler au Canada. Il est essentiel de mettre à la disposition des immigrants éventuels des informations faciles d'accès avant leur arrivée au Canada ainsi que des programmes clairs d'évaluation des titres de compétence étrangers.

À l'instar du gouvernement fédéral, CPA Canada estime qu'il faut absolument aider les Canadiens à acquérir des connaissances financières pour assurer la croissance économique et la prospérité individuelles et collectives. La compréhension des fondements de la gestion financière a une incidence mesurable sur les choix que font les particuliers à toutes les étapes de leur vie. Un plus haut niveau de littératie financière se traduit par des décisions financières plus éclairées et, partant, par une augmentation de l'épargne et une diminution de l'endettement. Compte tenu du taux élevé d'endettement des ménages canadiens, des faibles taux d'épargne des particuliers et du vieillissement de la population, la littératie financière est devenue un enjeu national important.

Comme les capacités financières varient grandement au sein de la population, nous devons veiller à ce que tous possèdent les compétences, les connaissances, les informations et les ressources nécessaires pour prendre des décisions réfléchies au sujet de leur sécurité financière à long terme, surtout

les Canadiens les plus vulnérables, notamment les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes âgées et les familles à faible revenu. CPA Canada recommande la mesure suivante au gouvernement fédéral :

1.6 Continuer à financer adéquatement l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour qu'elle joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de la littératie financière des Canadiens et la coordination des efforts des organisations intéressées.

CPA Canada a le privilège de participer activement à l'amélioration de la littératie financière. Nous avons produit des documents pour aider les Canadiens à mieux gérer leurs finances, mené des sondages sur un large éventail de sujets, dont les dettes à la consommation, et lancé des campagnes d'éducation ciblant des groupes d'âge précis, les néo-Canadiens et les propriétaires de petites entreprises. CPA Canada supervise aussi un programme de sensibilisation dans le cadre duquel des comptables professionnels présentent bénévolement des séminaires dans leurs collectivités respectives, et tient un site Web consacré à la littératie financière (www.lesavoirfinanciercompte.ca/index.aspx). Nous félicitons le gouvernement fédéral d'avoir mis sur pied le premier Comité directeur national sur la littératie financière au Canada et nous réjouissons de pouvoir travailler avec le gouvernement et d'autres parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la littératie financière.

2. Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

La capacité d'innover est essentielle pour assurer la compétitivité et la prospérité à long terme du Canada. On s'accorde de plus en plus pour dire que la croissance relativement faible de la productivité au Canada par rapport aux autres grandes économies industrialisées est imputable au manque d'investissement des entreprises canadiennes dans des activités de recherche et de développement.

La mise à profit de la créativité des Canadiens grâce à la transformation de leur savoir en produits et services sur le marché mondial — ce qu'on appelle la commercialisation de l'innovation — peut faire augmenter la productivité du pays. Plusieurs pays encouragent la commercialisation de l'innovation au

moyen d'un incitatif fiscal, soit l'adoption de mesures favorables aux brevets (*patent box*). Ces mesures récompensent l'innovation en faisant bénéficier les entreprises d'un taux d'imposition réduit sur les profits découlant de l'exploitation de brevets. Le taux au Canada devrait être concurrentiel et établi après étude des dispositions fiscales comparables en vigueur ailleurs dans le monde. On encouragerait ainsi les activités de R&D ainsi que la commercialisation et l'adoption de droits de propriété intellectuelle découlant de la R&D effectuée par les entreprises du pays. L'adoption de telles mesures avantagerait les entreprises canadiennes, puisque les profits tirés de la commercialisation de leurs innovations seraient imposés à un taux moins élevé, et favoriseraient l'accroissement des activités de R&D ainsi que l'exploitation de l'innovation au Canada, ce qui se traduirait par la création d'emplois à valeur élevée.

CPA Canada fait la recommandation suivante au gouvernement fédéral :

2.1 Inciter les entreprises canadiennes à développer et à commercialiser leurs activités de R&D en instaurant des mesures fiscales favorables aux brevets.

Pour préserver la compétitivité du Canada et favoriser la création d'emplois pour les travailleurs instruits, il faut absolument que le Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE) soit amélioré. Il faudrait en effet adopter des mesures visant à encourager les entreprises de toutes tailles à accroître leurs activités de RS&DE. Il vaudrait mieux bonifier le programme actuel que de financer l'innovation au moyen d'investissements directs. Ainsi, les modifications visant la réduction du taux général du crédit d'impôt pour RS&DE et l'exclusion des dépenses en immobilisations devraient être abandonnées ou reportées. Il faudrait aussi rendre les crédits d'impôt à l'investissement pour RS&DE partiellement remboursables pour toutes les entreprises. Cette mesure est particulièrement importante pour les multinationales américaines pour lesquelles l'interaction des régimes fiscaux canadien et américain rend les crédits non remboursables peu intéressants, voire inutiles.

CPA Canada fait la recommandation suivante au gouvernement fédéral :

- 2.2 Améliorer le programme de crédit d'impôt pour RS&DE en rendant les crédits partiellement remboursables, quelle que soit la taille de l'entreprise, et en abrogeant la dernière réduction du taux du crédit d'impôt et l'exclusion des dépenses en immobilisations en tant que dépenses admissibles.**

3. Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

Le régime fiscal canadien n'a pas été examiné en profondeur depuis la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (la « Commission Carter ») en 1966. Une réforme est nécessaire pour rendre le régime plus juste et moins complexe, favoriser la croissance de l'économie et offrir, du point de vue international, un environnement fiscal concurrentiel qui sera avantageux pour les Canadiens et les entreprises canadiennes.

Au cours des dernières années, le Comité permanent des finances a recommandé au gouvernement fédéral d'explorer les moyens de simplifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Nous appuyons la recommandation du Comité et exhortons le gouvernement fédéral à prendre les mesures prioritaires suivantes :

- 3.1 Revoir en profondeur l'ensemble du régime fiscal canadien afin d'en réduire la complexité et les inefficiences.**
- 3.2 Mettre sur pied un groupe d'experts indépendants chargé de recommander au gouvernement des moyens, à court et à long terme, de simplifier et de moderniser le régime fiscal. Envisager la création d'un organe permanent et indépendant responsable de la simplification de la fiscalité (comme au Royaume-Uni), dont la tâche consisterait à passer en revue les mesures existantes et les mesures proposées.**

Il est essentiel de simplifier le régime fiscal canadien afin d'alléger le fardeau réglementaire qu'il représente pour les entreprises canadiennes et d'attirer des investissements. Cette simplification aiderait le Canada à être plus concurrentiel, et permettrait aux particuliers et aux entreprises de prospérer. À cet égard, nous faisons la recommandation suivante au gouvernement fédéral :

3.3 Envisager les mesures suivantes dans le cadre d'une réforme du régime fiscal et dans le but d'assurer la compétitivité internationale du Canada sur le plan de la fiscalité :

- Maintenir des taux d'imposition des sociétés concurrentiels en continuant de comparer les taux en vigueur au Canada à la moyenne des pays de l'OCDE.
- Ajuster les seuils d'imposition pour tenir compte de l'inflation et des seuils en vigueur dans les administrations fiscales concurrentes.
- Réviser les taux de DPA pour toutes les catégories d'équipement afin qu'ils correspondent à la véritable durée de vie économique des actifs.
- Mettre en œuvre les politiques recommandées par le Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, surtout pour les articles 102 et 105 du Règlement.
- Évaluer l'incidence financière pour les administrations fédérale et provinciales d'un régime en bonne et due forme de transfert des pertes pour l'imposition des groupes de sociétés, de manière qu'un mécanisme de transition puisse être élaboré et qu'un tel régime puisse être mis en place.
- Apporter des améliorations ciblées, dont les suivantes :
 - éliminer l'impôt minimum de remplacement, sinon en limiter sensiblement l'applicabilité;
 - ajuster, en fonction de l'inflation, le plafond de 10 millions de dollars applicable au capital relativement à la déduction accordée aux petites entreprises.
- Lorsque la conjoncture économique le permettra, réduire les taux d'impôt des particuliers et, au besoin, compenser la perte de recettes fiscales qui en résultera en augmentant les taxes à la consommation pour les rapprocher de celles des principaux partenaires commerciaux du Canada.
- Définir des critères pour évaluer régulièrement si les crédits d'impôt jouent un rôle efficace dans le maintien d'un régime fiscal juste, à assiette large et efficient.

CPA Canada estime qu'il est tout aussi important que le Canada continue de participer activement à l'initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires (BEPS) et adopte des politiques fiscales qui se rapprochent de celles de ses principaux partenaires commerciaux, tout en veillant à ne pas nuire à la compétitivité du Canada ou des multinationales canadiennes sur la scène mondiale.

De plus, dans sa lutte contre l'évasion fiscale à l'échelle internationale, le gouvernement canadien doit travailler avec le milieu des affaires et le milieu fiscal du pays en vue d'accroître la clarté et la certitude relativement aux questions de fiscalité, de renforcer l'administration fiscale canadienne et de préserver la position concurrentielle du Canada. Outre les mesures de réforme fiscale énoncées au paragraphe 3.3, CPA Canada recommande ce qui suit au gouvernement fédéral :

3.4 Prendre dès maintenant les mesures unilatérales suivantes :

- Resserrer l'application de certaines dispositions anti-évitement
- Continuer de recourir à la politique fiscale pour aider les entreprises canadiennes à rivaliser avec la concurrence
- Chercher à multiplier les accords internationaux d'échange de renseignements fiscaux

L'allègement du fardeau réglementaire pour les entreprises canadiennes est, lui aussi, crucial. Les entreprises doivent soumettre des renseignements identiques ou similaires sous divers formats à plusieurs ministères et organismes publics. Ces démarches répétées alourdissent considérablement le fardeau de la conformité pour les entreprises. L'adoption d'un format standard pour la communication de l'information d'entreprise, à savoir l'eXtensible Business Reporting Language (XBRL), permettrait aux entreprises de réduire les coûts de conformité, et au gouvernement de rehausser l'efficacité et l'exactitude de la collecte de données, et ainsi de réaliser des économies. CPA Canada se réjouit du fait que le Comité permanent des finances de la Chambre des communes ait donné son appui à l'utilisation d'XBRL en 2012 et en 2013, et l'encourage à la recommander de nouveau dans son rapport prébudgétaire de 2014.

CPA Canada fait les recommandations suivantes au gouvernement fédéral :

3.5 Continuer de mettre en œuvre les recommandations de la Commission sur la réduction de la paperasse et rendre compte des progrès réalisés dans la fiche d'évaluation annuelle du gouvernement.

3.6 Adopter un format standard pour la communication de l'information d'entreprise, à savoir XBRL, pour tous les ministères et organismes publics, que les entreprises pourraient utiliser pour produire leurs diverses déclarations auprès du gouvernement. De plus, le gouvernement devrait réaliser une étude interministérielle pour fournir les bases d'un plan détaillé de mise en œuvre.

Nous remercions le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de nous donner l'occasion de faire connaître le point de vue et les recommandations de la profession comptable pour le budget fédéral de 2015. CPA Canada se réjouit de la perspective de se présenter devant le Comité au cours des audiences prébudgétaires de l'automne 2014.